

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 Avril 2021

CO 242 DE

Nombre de Conseillers

En exercice : .94

Présents : .71

Votants : .79

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), LECOQ Yves, PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, HENARD Stéphane, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAHL Catherine, CHAILLON Roland, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mickaël, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIENNET Rémy à RIGOULET Serge, GAVAT William à MOREL Denis, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, ROMANET Claude à DOS SANTOS Laetitia, MONTEVECCHIO Patrick à HENARD Stéphane, BOHEME Catherine à CETRE Michel, RIGOULET Serge à VILLALONGA Patrice, BEAUPOIL Jean Luc à BAUD Jean Baptiste

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette, ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile

Etaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, MAIRE Serge, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAGNEUR Raphaël, BERNARD René, DORBON Henri,

Etaient absents : FRANCONY Michel, BRENNIAUX Denis, CARDOT Audrey, DUQUET Jean Pierre, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, JOURD'HUI André,

Secrétaire de séance : Bernard LAUBIER

Convocation faite le : 30 Mars 2021

Objet : Contrat Territoire Lecture (CTL)

Compétente dans le domaine culturel et notamment dans le développement de la Lecture Publique sur le territoire, la CCAPS s'est engagée dans un diagnostic stratégique de développement de la lecture publique au travers de ses trois médiathèques d'Arbois, Poligny et Salins-les-Bains.

Un PCSES (projet culturel, scientifique, éducatif et social) a été rédigé en juillet 2019 et mis à jour en mars 2021, véritable « feuille de route » pour le développement d'actions en vue de moderniser et revitaliser les trois structures existantes, d'ouvrir les médiathèques vers d'autres formes de services et d'animations afin de toucher un public éloigné de la lecture.

Une réflexion a été engagée avec la CCAPS et la DRAC BFC sur la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture pour concrétiser le programme défini dans le PCSES. La DRAC a prévu dans son budget la possibilité d'un tel contrat pour les années 2021/2022/2023.

Les objectifs principaux du CTL

- susciter à l'échelle d'un territoire un partenariat actif entre tous les acteurs de la lecture pour l'élaboration de programmes cohérents et partagés en renforçant en particulier les coopérations entre les secteurs culturel, éducatif, associatif... ;
- former les lecteurs de demain en familiarisant les jeunes aux formes diversifiées d'écrits en leur donnant l'occasion de se confronter avec les auteurs et les œuvres d'aujourd'hui ;
- assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie, impliquer les familles et aller à la rencontre des publics éloignés du livre.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Avril 2021
CO 242 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Contrat Territoire Lecture (CTL)

La méthodologie à mettre en place

- procéder à un état des lieux de la lecture publique sur le territoire ;
- conduire la réflexion pour décloisonner et harmoniser les multiples activités engagées ;
- élaborer un projet commun en prenant pleinement en compte la prévention de l'illettrisme dès le stade de la petite enfance et de l'enfance, en définissant des actions conjointes entre les acteurs (enseignants, professionnels du livre et des bibliothèques, personnels d'accueil de la petite enfance, fédérations d'éducation populaire, travailleurs sociaux... ;
- évaluer régulièrement le dispositif mis en place.

Les grands axes du CTL

- développement planifié d'un réseau de bibliothèques susceptibles d'irriguer le tissu urbain, scolaire et social ;
- développement de la lecture et de l'accès aux usages numériques de la culture ;
- politique du livre en direction de la petite enfance ;
- actions de médiation hors les murs incluant un programme spécifique en direction des familles ;
- actions en direction des établissements scolaires ;
- organisation d'événements locaux ou régionaux autour du livre, participation renforcée des écrivains et d'autres professionnels du livre, libraires, éditeurs ;
- organisation de formations ;

Financement du CTL

Partant du principe que pour 1€ apporté par la collectivité, 1€ est financé par l'Etat, une somme de 15 000 € est prévue au BP 2021 pour les actions à mener dans le cadre du CTL.

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission culture et patrimoine du 31 mars 2021 ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / ADOPTE le projet de convention de partenariat « Contrat Territoire Lecture » entre l'Etat et la communauté de communes ;

2 / AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce CTL.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Dominique BONNET

